



CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUES ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DES PLATEAUX DE HITIAA**

FAATAUTIA

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2021

Sommaire

1 - SYNTHÈSE	3
1.1 Faits Marquants	4
1.2 Principaux indicateurs	6
2 - PRÉSENTATION	7
2.1 Les moyens affectés à la concession	8
2.2 Le cadre juridique et contractuel	12
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE	13
3.1 Tarifs en vigueur	14
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant	15
3.3 Bilan d'exploitation	19
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES	21
4.1 Principes de la comptabilité appropriée	22
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique	26
4.3 Les comptes de la concession	28
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS	32
5.1 Variation des immobilisations en concession	33
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	33
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	35
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées	36
5.5 Dépenses de renouvellement	38
5.6 Dépenses de 1 ^{er} établissement	41
5.7 Méthode relative aux charges calculées	42
5.8 Indemnités de fin de concession	46
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	47



1 - SYNTHÈSE

1.1 Faits Marquants

1.2 Principaux indicateurs

1.1 Faits Marquants

Rapports avec l'autorité concédante

A notre demande d'actualisation des tarifs conformément au cahier des charges de la concession, l'autorité concédante a demandé officiellement une révision du tarif des concessions, par courrier du 20 avril 2021.

Cette révision des tarifs exige que soient mis à jour les comptes d'exploitation prévisionnels de chaque concession en prenant en compte l'ensemble des éléments intervenus depuis les avenants de 2015 à savoir :

- L'évolution de la connaissance des ouvrages
 - La revue des plans de renouvellement intégrant notamment le changement jusqu'alors imprévu des câbles de télécommande pour 880 MF
 - La mise à jour du plan de confortement des ouvrages
- La normalisation des relations avec le transporteur avec la prise en charge des pertes récurrentes de transport ainsi que sa responsabilisation quant à ses impossibilités d'écoulement de notre énergie
- L'évolution des marchés financiers
- L'évolution de la fiscalité
 - La TVA sociale non déductible
 - L'augmentation des patentes à l'issue du dernier contrôle fiscal
 - La baisse des taux d'imposition
- Les conséquences des crises Covid et de la guerre d'Ukraine

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et Marama Nui.

Les étapes consistent à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning) ;
- Le programme de renouvellement et gros entretien à fin de concession (coût et planning) ;
- La mise à jour éventuelle du fonds de conduite forcée.
- Les hypothèses de construction du compte d'exploitation prévisionnel.

Les premières concessions travaillées sur 2021 ont été celles de Vaite et de Vaihiria, dont le terme est à 2035. La revue de l'ensemble des concessions est prévue sur l'année 2022.

Rapports avec la société de Transport

Depuis le 1er juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation très supérieures à ce qui était constaté précédemment.

Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

Un contrat de vente d'énergie a été conclu avec la TEP pour les auxiliaires du poste de transport de Faatautia 4-5. En 2022, à l'issue de la modernisation de la centrale, le contrat pour le poste de transport de Fa'atauti'a 2-3 devra conclure le sujet. La mise en place de ces contrats permet de normaliser une situation qui était devenue conflictuelle depuis plusieurs années.

Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les trois boucles 20 kV du sud, la fiabilité du service reste fragilisée dans la zone sud de l'île et pourrait entraîner des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique dans un très proche futur.

Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.

Evolution de la fiscalité

Taxe sur le chiffre d'affaires

- Les difficultés rencontrées par la Polynésie française quant au financement de sa politique sociale (retraites et maladie) ont conduit à la création d'une nouvelle taxe.
- Cette taxe basée sur le chiffre d'affaires n'est pas récupérable pour celui qui la paie, générant un phénomène de charge qui se cumule tout au long du circuit économique.
- Compte tenu de ce mécanisme de cumul, la charge supplémentaire attendue pour Marama Nui a été estimée à 2 fois le taux de la nouvelle taxe.
- Le taux initial de 1% est déjà annoncé à la hausse.

Patentes :

- Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 a abouti dans l'exercice, il a pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 millions CFP pour Marama nui dont 6,8 millions CFP pour la vallée de Faatautia.
- La sécurisation de ce niveau d'imposition est en cours au travers d'une procédure de rescrit fiscal.

Projets :

Après la signature du bail emphytéotique entre Grands Projets de Polynésie et Marama Nui, les travaux du hangar/atelier de Faratea ont commencé en août 2021. Le projet consiste en la construction d'un hangar d'une superficie d'environ 650 m² pour un budget global de 110 MF. Il a pour principal objet de réceptionner les matériels nécessaires afin qu'ils y soient préparés et configurés, avant d'être transportés sur les sites pour mise en œuvre. Il permettra en outre aux agents de travailler en sécurité dans un atelier adapté à la dimension des matériels concernés, associé à un regroupement des matériels en un même lieu.

Le bâtiment a obtenu la conformité en mai 2022



1.2 Principaux indicateurs

		Faatautia		
		2021	2020	
Techniques	Disponibilité des ouvrages		98,90%	99,98%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	25 510 979	28 807 298
	- moyenne historique	kWh	28 851 029	28 948 410
	Production vendue			
	- exercice	kWh	24 678 233	27 920 405
	- rendement		96,7%	96,9%
	- contractuelle	kWh	26 936 002	26 936 002
Financiers	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	259 860	269 585
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	134 102	144 263
	- variation de l'exercice	k XPF	-10 161	6 411
	Patrimoine Immobilier	k XPF	3 096 344	3 058 327
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	57 550	177 827
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	192	0
	Besoin de renouvellement	k XPF	1 321 249	1 378 799
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	589 636	531 417	
- Variation sur l'exercice	k XPF	58 220	61 973	
Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	1 651 934	1 671 690	
Développement durable	Environnement			
	- économie de caburant	m3	6 062	6 563
	- réduction de CO2	T	22 310	22 820

2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession

Les moyens humains et matériels du groupe implantés en Polynésie et dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés.

Le management et les supports, tant techniques (pour les grands travaux) qu'administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats...), sont communs à l'ensemble des entités du pôle énergie.

MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

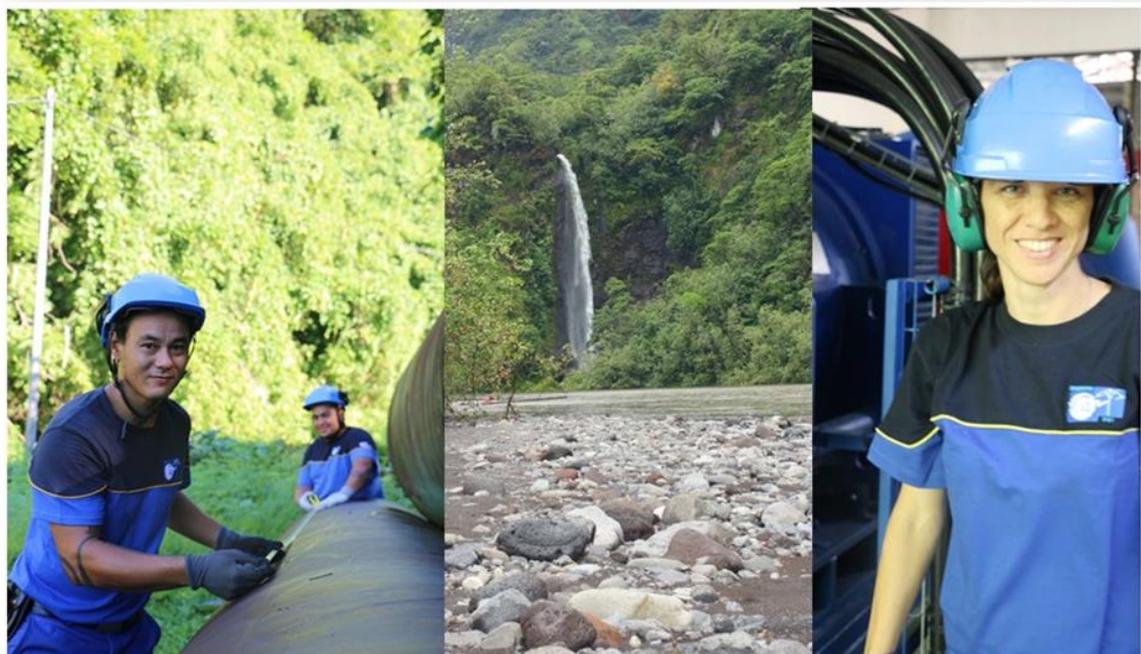
MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droits des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur, et en troisième place des pays insulaires du Pacifique Sud, membres de la Pacific Power Association.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui. Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta.
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta.
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra.
- Titaaviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta.
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o.
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax de Titaaviri, Papeno'o 1 et Maroto.

L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permettra à terme de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

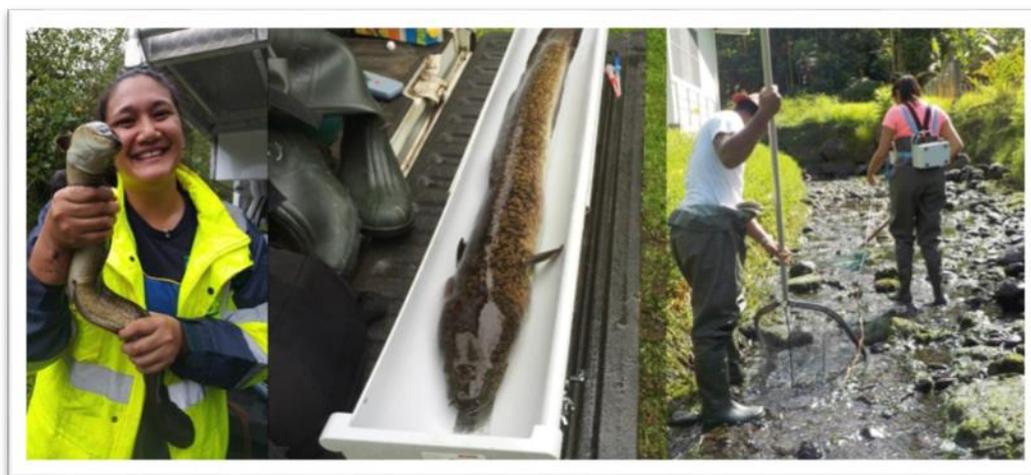
A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, et 17 centrales, répartis sur 5 vallées de Tahiti, pour une puissance installée totale de 47,4 MW.

Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 159 GWhs par an en moyenne (avec un record à 217 GWh en 2010), est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation de 40.000 m³ de fuel environ, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère de 140.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées. Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations. De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.



Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.

MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité. Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030/35 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 MF.

Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :



- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite "Vaimana", modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du pôle énergie.

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques des plateaux de Hitia'a a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025. Elle est aussi parfois appelée concession de Fa'atauti'a, car elle exploite essentiellement le bassin versant de ce cours d'eau.

Un premier avenant, en date du 12 août 1988, a modifié les caractéristiques techniques des installations prévues au cahier des charges initial, et augmenté à 7,540 MWh leur puissance installée.

Un second avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un troisième avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de Hitia'a comprend notamment 3 centrales, et 3 retenues principales.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport, avec la société de Transport d'Énergie Électrique en Polynésie (T.E.P.)
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

- 3.1 Tarif en vigueur
- 3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant
 - 3.2.1 Pluviométrie
 - 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
 - 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
 - 3.2.4 Production vendue
 - 3.2.5 Chiffre d'affaires
- 3.3 Bilan d'exploitation
 - 3.3.1 Incidents majeurs
 - 3.3.2 Actions sécurité Environnement

3.1 Tarifs en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 204 CM	10,10 F / kWh (tarif spécifique à la concession de Faatautia)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, correspondent aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			10,10
	Restitution taxe foncière		-0,28	9,82
01/03/2016	Actualisation	0,00		9,82
01/03/2017	Actualisation	0,02		9,84
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,29	9,55
01/03/2018	Actualisation	0,04		9,59
01/03/2019	Actualisation	-0,01		9,58
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,29	9,87
01/03/2020	Actualisation	0,02		9,89
01/03/2021	Actualisation	0,05		9,94
	Total	0,12	-0,28	

Au 31 décembre 2021, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 42.722.555 F CFP pour Faatautia.

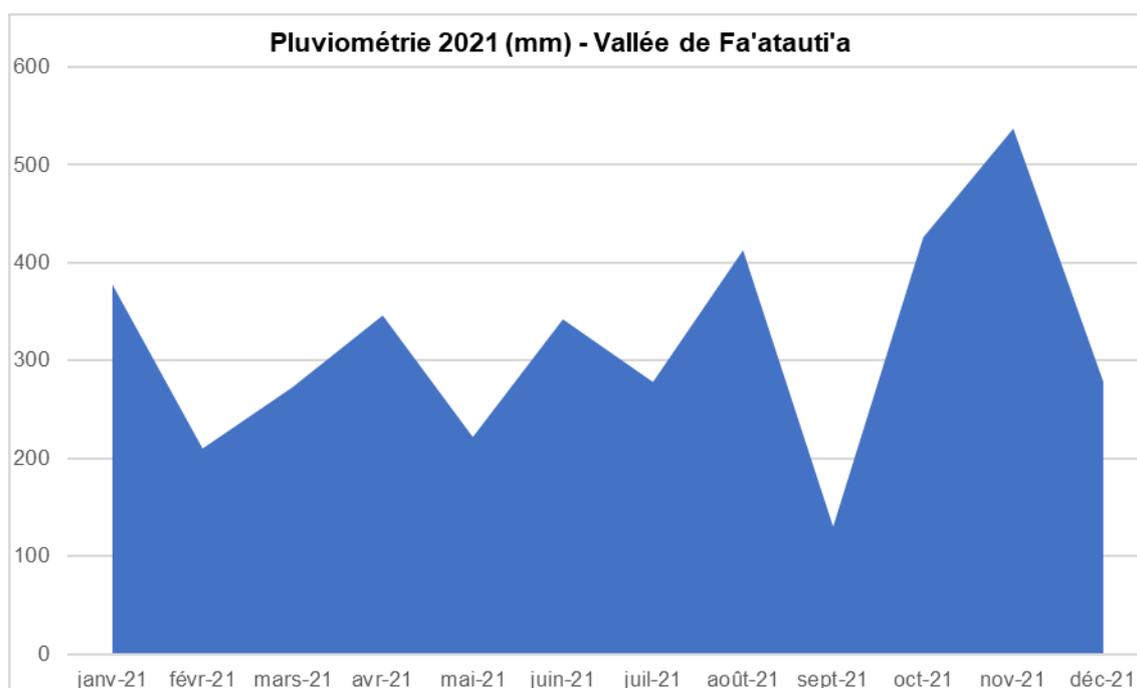
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

La pluviométrie annuelle en altitude de la vallée de Fa'atauti'a a été de 3 833 mm. Elle est inférieure de 23% à la pluviométrie de l'année précédente.

A noter que les mois février et septembre ont été particulièrement secs, et que le mois de novembre a enregistré d'importantes précipitations.

La courbe de pluviométrie constatée de l'île n'a pas été celle attendue, en raison notamment d'une pluviométrie moindre et d'une absence de marquage clair entre saison des pluies et saison sèche.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

La disponibilité du parc de la concession de Fa'atauti'a, hors arrêt programmé, a été moyenne, avec un taux de 98,9%.

La prise en compte dans les indicateurs des centrales de petite puissance Fa'atauti'a 3, 4 et 5 depuis cette année ne permet pas comparer les divers exercices.

	Nb. Déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité (heures)
Fa'atauti'a 1A	2	98,50%
Fa'atauti'a 1B	1	99,97%
Fa'atauti'a 2	3	96,22%
Fa'atauti'a 3	4	99,76%
Fa'atauti'a 4	3	98,69%
Fa'atauti'a 5	2	99,66%
Concession de Fa'atauti'a	15	98,90%
Total Marama Nui	43	99,24%

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en kWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1985 pour Fa'atauti'a 2, 1987 pour Fa'atauti'a 1, et 1989 pour Fa'atauti'a 3, 4 et 5.

En 2021, avec 25,51 GWhs, la production totale de la concession de Fa'atauti'a a été inférieure de 12% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1989 (28,85 GWh).

	FAATAUTIA 1	FAATAUTIA 2	FAATAUTIA 3-4-5	VALLEE FAATAUTIA
1981				
1982				
1983				
1984				
1985		3 001 100		
1986		3 191 000		
1987	20 108 600	3 721 300		
1988	23 023 000	3 443 300		
1989	23 529 500	3 410 000	1 164 960	28 104 460
1990	25 413 300	3 558 200	1 325 180	30 296 680
1991	22 998 200	3 066 714	888 846	26 953 760
1992	26 182 400	3 745 185	1 262 215	31 189 800
1993	20 117 700	2 791 654	1 097 866	24 007 220
1994	19 524 900	2 553 794	916 546	22 995 240
1995	25 086 900	3 560 939	1 120 860	29 768 699
1996	23 925 900	3 275 062	1 040 001	28 240 963
1997	19 046 900	2 596 233	714 859	22 357 992
1998	27 974 000	3 809 451	1 187 599	32 971 050
1999	17 585 600	2 353 461	724 409	20 663 470
2000	22 958 400	3 362 900	932 650	27 253 950
2001	24 276 440	3 494 375	800 405	28 571 220
2002	18 145 970	2 789 385	610 645	21 546 000
2003	19 422 700	3 046 418	638 962	23 108 080
2004	24 694 900	3 577 102	816 658	29 088 660
2005	18 894 760	2 577 309	692 152	22 164 221
2006	23 027 160	3 606 758	1 179 272	27 813 190
2007	26 215 530	3 824 663	1 328 357	31 368 550
2008	23 337 860	3 256 221	1 174 969	27 769 050
2009	24 290 438	3 430 607	1 491 132	29 212 177
2010	33 883 440	5 084 312	1 596 918	40 564 670
2011	26 834 148	3 853 512	1 378 682	32 066 342
2012	24 543 177	3 189 560	955 794	28 688 531
2013	27 062 459	3 705 112	1 103 536	31 871 107
2014	29 521 718	4 138 879	1 327 233	34 987 830
2015	30 069 639	4 078 863	1 268 018	35 416 520
2016	30 852 880	4 069 573	1 484 158	36 406 611
2017	28 193 668	3 745 987	1 361 736	33 301 391
2018	27 363 880	3 777 344	1 000 715	32 141 939
2019	27 852 770	3 805 858	1 106 567	32 765 195
2020	24 534 010	3 244 594	1 028 694	28 807 298
2021	21 934 720	2 683 555	892 703	25 510 979
maxi	33 883 440	5 084 312	1 596 918	40 564 670
mini	17 585 600	2 353 461	610 645	20 663 470
moy réelle à 2021	24 355 073	3 416 764	1 079 191	28 851 029
Ecart / Moyenne	-10%	-21%	-17%	-12%

3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production nette vendue sur l'exercice s'élève à **24 678 233 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2021
Production brute (sortie transfo.)				25 510 979 kWh
- Consommation des auxiliaires				-54 555 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	4 103 480 kWh	9 526 303 kWh	11 826 640 kWh	25 456 423 kWh
Pertes transport supportées MN	-113 309 kWh	-320 519 kWh	-344 362 kWh	-778 190 kWh
Production nette vendue	3 990 171 kWh	9 205 784 kWh	11 482 278 kWh	24 678 233 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Par application de l'avenant du 29 décembre 2015 au cahier des charges de la concession, le chiffre d'affaires comptabilisé a été temporairement réduit par l'émission d'avoirs au bénéfice de la TEP.

Au 1er septembre 2017, en raison de l'entrée en vigueur de la seconde augmentation du tarif TEP sur l'exercice (+40% au total) et en conformité avec les engagements pris avec la Polynésie,

- MARAMA NUI a mis fin à l'émission de ses avoirs de sorte à faire à nouveau supporter par la TEP ses pertes liées au transport.
- L'avantage procuré par l'arrêt de l'émission de ces avoirs a été répercuté au bénéfice des usagers par réduction à due concurrence du tarif de vente de l'énergie hydroélectrique.

Le 31 mai 2018, la TEP a décidé unilatéralement de ne pas reconduire le contrat de compensation des pertes arrivé à échéance, ce qui impacte l'équilibre économique des concessions de MARAMA NUI à hauteur de 60 MF en rythme annuel.

Par décision du ministère, (courrier du 12 juillet 2019) et en l'attente de l'entrée en vigueur de l'article du code de l'énergie LP232-3 qui prévoit qu'au 1er janvier 2022 « chacun supporte ses pertes »,

- La TEP est dispensée de devoir assumer ses pertes avec effet rétroactif au 1er septembre 2017
- La majoration du prix de vente de l'hydroélectricité prévue aux avenants de 2015 est réintégrée aux tarifs.

Sur 2019, ces opérations se sont traduites par :

- Une régularisation impactant le CA à la baisse de 9,2 MF
- En rythme annuel, une baisse des volumes vendus de 3% environ et une augmentation des tarifs de 0,29 F/kWh

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **259 859 893 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2021
Production brute (sortie transfo.)				25 510 979 kWh
- Consommation des auxiliaires				-54 555 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	4 103 480 kWh	9 526 303 kWh	11 826 640 kWh	25 456 423 kWh
Pertes transport supportées MN	-113 309 kWh	-320 519 kWh	-344 362 kWh	-778 190 kWh
Production nette vendue	3 990 171 kWh	9 205 784 kWh	11 482 278 kWh	24 678 233 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	5 710 432 kWh	10 127 937 kWh	11 097 633 kWh	26 936 002 kWh
Ecart	-1 720 261 kWh	-922 154 kWh	384 645 kWh	-2 257 770 kWh
<i>Dont 66% porté en cpt courant du concédant</i>	<i>-1 135 372 kWh</i>	<i>-608 622 kWh</i>	<i>253 866 kWh</i>	<i>-1 490 128 kWh</i>
Vente à EDT	39 462 792 XPF	91 505 499 XPF	114 133 845 XPF	245 102 136 XPF
<i>- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)</i>				<i>2 646 XPF</i>
Chiffre affaires énergie				245 104 782 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				14 755 111 XPF
Chiffre affaires Net énergie				259 859 893 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail :

Un accident du travail est survenu le 25 juin 2021 vers 12h30.

Un Mécanicien a chuté avec son véhicule d'une dizaine de mètres dans le ravin en descendant de la vallée de Fa'atauti'a à Hitia'a.

Il a été en interruption temporaire du travail pendant 189 jours et a pu reprendre le travail en début d'année 2022 en poste aménagé.

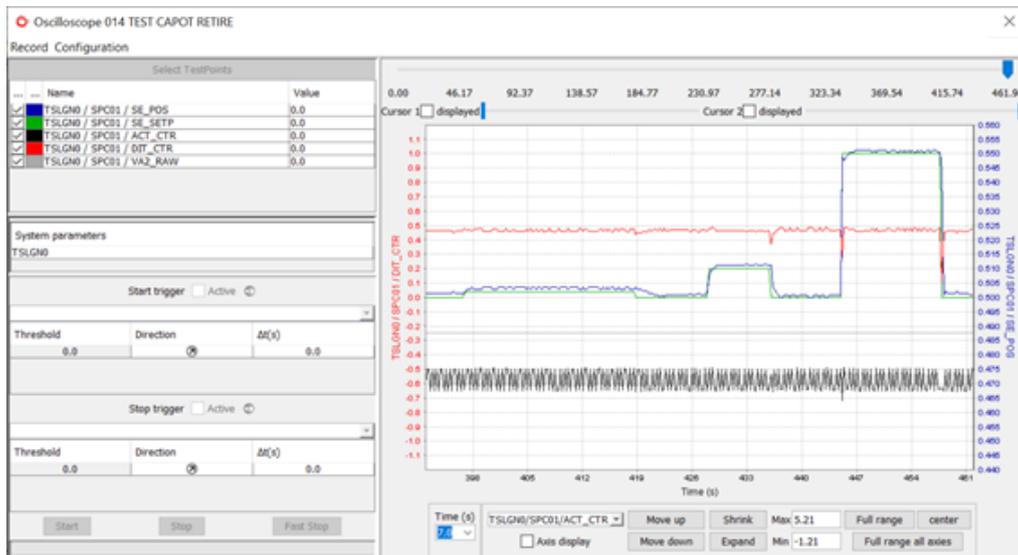


3.3.2 Réalisations de l'année

A la suite de l'échauffement du palier avant de la turbine A de la centrale Fa'atauti'a 1, l'alternateur a été remplacé :



Sur Fa'atauti'a 1, une mission de General Electric Renewable Energy a été organisée dans le but d'effectuer un contrôle voire une optimisation des réglages des régulateurs de vitesse TSLG des centrales afin de réduire les oscillations produites sur le réseau quand la production est assurée majoritairement par les centrales hydro électriques :



A la suite d'un défaut I-homopolaire, la génératrice de la centrale Faatautia 2 a été remplacée. Nous profiterons de la modernisation 2022 pour installer un alternateur comme cela a été fait avec succès sur Titaaviri 2 il y a quelques années.

4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des activités

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.2 – La séparation des services délégués

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

FAUTAUTIA		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Achats et charges externes	-287 399 402	191 597	-287 590 999
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions sur stocks et créances	392 822	392 822	0
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions pour risques et charges	7 683 288	7 683 288	0
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-604 017	5 719 826	-6 323 843
Impôts et Taxes	Provisions pour risques et charges	-2 856 583	5 628 128	-8 484 711
Financier	Autres produits et charges financières	-38 276	28 610	-66 886
TOTAL		-282 822 167	19 644 272	-302 466 439

4.1.6 – La justification du périmètre de charges

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

4.1.7 – La permanence des méthodes

Imputation directe des créances clients :

A noter que les créances clients qui étaient comptabilisées par concession au moyen d'une clef de répartition, sont maintenant imputées directement sur la concession auxquelles elles se rapportent.

4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Fautautia
Achat de l'hydroélectricité	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/20, les tarifs par vallées s'élèvent à 9,82 XPF pour Vaihiria, 12,22 XPF pour la Vaite, 13,34 XPF pour Titaaviri, 9,89 XPF pour Faatautia, 13,66 XPF pour la haute PPNOO et 13,87 XPF pour la moyenne PPNOO.	245 102 123
Exploitation déléguée : prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	71 445 806
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 582 024
Compte courant	Existence d'un compte courant entre Marama Nui et EDT, refacturation des intérêts en compte courant	58 130
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	23 070 043

Autres parties liées

Libellé	Description	Fautautia
Polydiesel	Travaux sous-traités: production	18 491
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	34 818

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes



4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.
- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
 - Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance
 - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
 - Stocks et provisions s'y rapportant
 - Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances

Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.

- Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	FAATAUTIA	
	2021 Concession	2020 Concession
Immobilisations concédées	3 096 344 378	3 058 326 800
Immobilisations privées	254 097 648	250 977 884
Immobilisations financières	5 960 866	5 673 028
Immobilisations en-cours	538 305 252	366 341 854
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	3 894 708 145	3 681 319 566
Amortissements	-1 687 515 226	-1 635 474 418
Immobilisations concédées (1)	-1 454 284 586	-1 419 558 499
Immobilisations privées	-223 135 911	-215 915 919
Provision dépréciation des immobilisations concédées	-10 094 729	
Immobilisations nettes	2 207 192 919	2 045 845 148
Stock	33 448 439	25 676 820
Provisions de stock	-1 757 596	-1 926 443
Net	31 690 843	23 750 377
Créances clients	27 143 506	44 569 217
Autres créances	50 809 198	53 156 533
Charges constatées d'avance	261 567	70 237
Total créances d'exploitation	78 214 270	97 795 987
Provisions créances		
Créances nettes	78 214 270	97 795 987
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		
TOTAL ACTIF	2 317 098 032	2 167 391 512

PASSIF	FAATAUTIA	
	2021 Concession	2020 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	-42 438 748	-11 516 285
Capitaux propres	-42 438 748	-11 516 285
Amort caducité, ATO, PRU	552 108 533	591 544 857
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	171 157 128	144 163 311
Fonds de maintenance conduites forcées	589 636 346	531 416 712
Autres provisions pour risques et charges	76 928 234	81 253 134
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	1 347 391 492	1 336 861 729
C/C du concessionnaire (emprunt)	692 373 978	466 801 607
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	42 722 555	38 367 158
Fournisseurs	90 909 220	163 030 007
Dettes fiscales et sociales	13 518 896	17 477 615
Autres dettes	130 181 892	144 853 395
PCA		
S/T emprunts et dettes	277 332 562	363 728 175
TOTAL PASSIF	2 317 098 032	2 167 391 512

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	FAATAUTIA	
	2021 Concession	2020 Concession
CA "net" Energie	259 859 874	269 585 315
Ventes hydro (à EDT)	245 102 123	275 995 985
Refacturation Pertes Transport (à TEP)		
Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (3)	2 646	
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)		
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	14 755 105	-6 410 670
Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	28 851 029	28 948 410
kWh vendus	24 678 233	27 920 405
CA/ kWh vendus	10,34	9,66
Maintenance - Conduite exploitation	-142 646 793	-123 054 086
Achats et charges externes	-287 399 402	-312 054 435
Exploitation Déléguée	-67 151 050	-72 083 956
Production immobilisée	211 500 584	262 797 041
Provision pour risques et charges (5)	7 683 288	8 919 836
Provision Stock & créances	392 822	
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-7 069 018	-9 932 814
Exceptionnel	-604 017	-699 758
Autres produits et charges		
Amortissement des actifs de concession	-110 322 159	-102 650 823
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-26 139 259	-51 585 350
Dot. passif de renouvellement	-26 993 817	-28 528 870
Amortissement améliorant	-28 311 043	
Reprise lissée caducité	39 436 324	39 436 324
Reprise sur travaux de renouvellement		
Dot. Provision pour dépréciation actif immobilisé	-10 094 729	
Dot. fonds conduites forcées	-68 780 226	-68 780 226
Reprise sur travaux conduites forcées	10 560 591	6 807 298
Exceptionnel		
Impôts et taxes	-6 884 761	-5 699 551
Patente	-3 981 015	-4 109 761
Autres	-47 164	-42 590
Provision (6)	-2 856 583	-1 547 200
Reprise de Provision pour contrôle fiscal IS + CSIS 2010		
Provision autres		
Exceptionnel		
Structure	-38 905 621	-47 022 766
Achats et charges externes	-30 109 614	-30 000 295
Exploitation Déléguée	-4 294 756	-4 795 625
Amortissement des biens privés de structure	-4 001 285	-8 089 664
Provisions	-499 967	-4 137 182
Autres produits et charges		
Exceptionnel		
Financier	-3 539 288	-2 674 373
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	-38 276	-1 805 551
Rémunération C/C du concessionnaire	-3 501 012	-868 822
Résultat avant impôt	-42 438 748	-11 516 285
Impôt société		
Résultat net - concessions	-42 438 748	-11 516 285

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

Compte de résultat

3 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

4 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

5 Sur 2021 et 2021, des reprises de provision ont été effectuées suite à la fin de plusieurs litiges fonciers.

6 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 a abouti dans l'exercice, il a pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 millions CFP pour Marama nui dont 6,8 millions CFP pour la vallée de Faatautia. Une provision pour risque avait été constituée en 2019. Sur l'exercice 2021, cette provision a été ajustée suite à un recalcul du redressement de la DICP.

Provisions redressement Patente	2020	+	-	2021
2017	0			0
2018	54 258 639		16 286 293	37 972 346
2019	60 451 825		22 606 093	37 845 732
2020	60 674 299		22 649 831	38 024 467
2021		37 469 307		37 469 307
TOTAL	175 384 763	37 469 307	61 542 218	151 311 852

Suite au courrier reçu en 2022 de la DICP notifiant le redressement de la Patente pour l'exercice 2018, la provision constituée sera reprise dans les comptes en 2022 lorsque la charge réelle sera comptabilisée.

Au 31/12/2021, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

4.3.4 Tableau de passage

	FAATAUTIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	-34 347 431	546 129 878	511 782 446	8 236 564	520 019 010
Ecart sur prévisionnel (Art 16.2)	4 594 470	28 289 652	32 884 122		32 884 122
Neutralisation des charges lissées sociales	30 547 939	171 678 397	202 226 336		202 226 336
Rémunération C/C du concessionnaire social	2 275 081	18 679 797	20 954 878	-20 954 878	0
Charges lissées - RAD	-42 007 795	-239 010 513	-281 018 308		-281 018 308
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	-3 501 012	-18 019 855	-21 520 867	21 520 867	0
Résultat avant IS - RAD	-42 438 748	507 747 356	465 308 607	8 802 553	474 111 160

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
 - 5.3.1 Le réalisé de l'année
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
 - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
 - 5.5.2 Le réalisé de l'année
 - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
 - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1^{er} établissement
 - 5.6.1 Le réalisé de l'exercice
 - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2020	Acquisition		Cession	2021
	améliorant	renouvellement		
3 058 326 800	191 921	57 549 872	- 19 724 215	3 096 344 378

	2020	Acquisition		Cession	2021
		améliorant	renouvellement		
Pièces sécurité	15 725 150				15 725 150
Bâtiment	109 812 799	191 921			110 004 720
Turbine	227 405 514		6 255 967	- 3 859 987	229 801 494
Elec de Puissance	136 747 610		21 106 827	- 2 479 890	155 374 547
Elec de Commande	104 620 624		13 968 077	- 3 851 703	114 736 998
Telecom	23 743 691				23 743 691
Barrage & composants associés	1 601 421 634				1 601 421 634
Pistes & Ponts	223 076 461				223 076 461
Conduites Forcées	357 994 840				357 994 840
Appendice	58 588 792		16 219 001		74 807 793
Autre composant	199 189 685			- 9 532 635	189 657 050
Droits incorporels de concession	-				-
	3 058 326 800	191 921	57 549 872	- 19 724 215	3 096 344 378

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Famille	Composants	Date de mise en service	Durée Amort/ an	Date fin de vie	Valeur Brute	AT 31/12/2021	VNC 31/12/2021
Autre composant	FAAT AUTRES AB	01/01/1986	10	01/01/1996	5 804 041	5 804 041	-
Autre composant	FAAT POMPAGE ABC	01/01/1988	40	01/01/2028	45 789 053	38 919 128	6 869 925
Autre composant	FAAT AUTRES C3	01/01/1989	10	01/01/1999	262 317	262 317	-
Autre composant	FAAT AUTRES 4&5	01/01/1989	10	01/01/1999	5 620 233	5 620 233	-
Autre composant	FAAT POMPAGE	01/01/1989	40	01/01/2029	1 416 234	1 168 272	247 962
Autre composant	FAAT POMPAGE	01/01/1990	40	01/01/2030	887 891	710 252	177 639
Autre composant	FAAT CABLES	01/01/2003	30	01/01/2033	20 992 307	13 293 084	7 699 223
Autre composant	FAATAUTIA PASSERELLE DU	01/03/2010	25	01/03/2035	5 900 000	2 793 309	3 106 691
Autre composant	CLAPETS LAVATUBES FAT 4/5	05/12/2012	65	05/12/2077	102 984 974	14 371 308	88 613 666
Total Autre composant					189 657 050	82 941 944	106 715 106
Barrage & composants associés	FAAT ETANCHEITE AB	01/01/1984	15	01/01/1999	40 798 142	40 798 142	-
Barrage & composants associés	FAAT ETANCHEITE C1	01/01/1984	15	01/01/1999	5 617 600	5 617 600	-
Barrage & composants associés	FAATAUTIA CAPTAGE	01/01/1984	65	01/01/2049	608 788 220	355 882 896	252 905 324
Barrage & composants associés	FAAT ETAN C2 GROS OEUVRE	01/11/2005	40	01/11/2045	47 144 114	19 051 256	28 092 858
Barrage & composants associés	FAAT ETAN C2 GEOMEMBRANES	01/11/2005	20	01/11/2025	21 263 808	17 185 698	4 078 110
Barrage & composants associés	FAATAUTIA CAPTAGE	01/03/2010	65	01/03/2075	5 545 911	1 009 855	4 536 056
Barrage & composants associés	FAATAUTIA CAPTAGE	01/03/2010	65	01/03/2075	25 411 693	4 627 217	20 784 476
Barrage & composants associés	FAATAUTIA CAPTAGE DIGUE A	23/12/2010	65	23/12/2075	6 075 325	1 030 254	5 045 071
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	15/12/2014	65	15/12/2079	151 917 454	16 464 496	135 452 958
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT C2	01/01/2018	65	01/01/2083	26 964 724	1 658 249	25 306 475
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT C2	01/01/2020	20	01/01/2040	1 407 631	140 667	1 266 964
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	40	30/09/2060	48 064 949	1 503 469	46 561 480
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	30	30/09/2050	54 723 015	2 282 415	52 440 600
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	40	30/09/2060	274 842 472	8 597 057	266 245 415
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	30	30/09/2050	282 856 576	11 797 523	271 059 053
Total Barrage & composants associés					1 601 421 634	487 646 793	1 113 774 841

Famille	Composants	Date de mise en service	Durée Amort/ an	Date fin de vie	Valeur Brute	AT 31/12/2021	VNC 31/12/2021
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL A	01/01/1984	40	01/01/2024	7 519 099	7 142 887	376 212
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL C2	01/01/1985	40	01/01/2025	12 817 389	11 854 988	962 401
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL B	01/01/1988	40	01/01/2028	7 980 273	6 782 959	1 197 314
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL C3	01/01/1989	40	01/01/2029	6 341 985	5 231 595	1 110 390
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL 4&5	01/01/1989	40	01/01/2029	12 683 969	10 463 189	2 220 780
Bâtiment	FAAT TOITURE C3	01/01/2004	20	01/01/2024	3 039 846	2 735 653	304 193
Bâtiment	FAAT TOITURE 4&5	01/01/2004	20	01/01/2024	4 298 681	3 868 519	430 162
Bâtiment	FAAT TOITURE AB	01/07/2005	20	01/07/2025	20 380 312	16 814 804	3 565 508
Bâtiment	EXTENS BATIMENT FAAT 3	01/10/2017	60	01/10/2077	3 770 734	267 040	3 503 694
Bâtiment	FAAT A GENIE CIVIL RENOVA	15/11/2018	60	15/11/2078	6 722 070	350 290	6 371 780
Bâtiment	PORTE,FENETRE,VANTELLERIE	15/11/2018	20	15/11/2038	3 776 345	590 361	3 185 984
Bâtiment	FAAT ARMATURE RENOVAT*BAT	15/11/2018	40	15/11/2058	4 991 841	390 190	4 601 651
Bâtiment	FAAT B GENIE CIVIL RENOVA	15/11/2018	60	15/11/2078	6 722 070	350 290	6 371 780
Bâtiment	PORTE,FENETRE,VANTELLERIE	15/11/2018	20	15/11/2038	3 776 344	590 361	3 185 983
Bâtiment	FAAT ARMATURE RENOVAT*BAT	15/11/2018	40	15/11/2058	4 991 841	390 190	4 601 651
Bâtiment	CLIMATISEUR GREE 9000BTU	09/11/2021	5	09/11/2026	191 921	5 465	186 456
Total Bâtiment					110 004 720	67 828 781	42 175 939
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES A	01/01/1984	60	01/01/2044	96 951 611	61 400 475	35 551 136
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES 2	01/01/1985	60	01/01/2045	94 028 040	57 978 595	36 049 445
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES B	01/01/1988	60	01/01/2048	154 923 344	87 786 360	67 136 984
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES 4	01/01/1989	60	01/01/2049	12 091 845	6 649 825	5 442 020
Total Conduites Forcées					357 994 840	213 815 255	144 179 585
Appendice	FAAT PROT CATHODIQUE	01/01/2003	25	01/01/2028	5 581 305	4 241 450	1 339 855
Appendice	FAAT VANNE SURVITESSE A	05/12/2012	20	05/12/2032	14 373 456	6 518 721	7 854 735
Appendice	FAAT VANNE SURVITESSE B	05/12/2012	20	05/12/2032	14 373 456	6 518 721	7 854 735
Appendice	MOTO REDUCTEUR BY PASS 4	01/01/2016	20	01/01/2036	571 242	171 334	399 908
Appendice	VANNES BASSIN C2 FAAT 2	01/10/2016	20	01/10/2036	10 949 676	2 873 447	8 076 229
Appendice	VANNES GUILLOTINE FAAT AB	01/10/2017	20	01/10/2037	7 639 970	1 623 167	6 016 803
Appendice	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	30/09/2020	20	30/09/2040	5 099 687	319 036	4 780 651
Appendice	FAAT VANNE VIDANGE C1	03/09/2021	20	03/09/2041	16 219 001	264 211	15 954 790
Total Appendice					74 807 793	22 530 086	52 277 707
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT2	01/01/1985	25	01/01/2010	5 869 263	5 869 263	-
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 2	01/01/1985	10	01/01/1995	1 834 145	1 834 145	-
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 2	01/01/1985	10	01/01/1995	1 467 316	1 467 316	-
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 2	01/01/1985	25	01/01/2010	3 668 289	3 668 289	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT5	01/01/1989	25	01/01/2014	1 760 779	1 760 779	-
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 5	01/01/1989	10	01/01/1999	550 243	550 243	-
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 5	01/01/1989	10	01/01/1999	440 195	440 195	-
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 5	01/01/1989	25	01/01/2014	1 100 486	1 100 486	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATISME FAAT3	01/10/2017	25	01/10/2042	10 209 088	1 735 243	8 473 845
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 3	01/10/2017	10	01/10/2027	2 439 586	1 036 757	1 402 829
Elec de Commande	PROTECTIONS FAAT 3	01/10/2017	10	01/10/2027	1 869 328	794 413	1 074 915
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 3	01/10/2017	25	01/10/2042	3 031 602	515 283	2 516 319
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE FAAT1B	01/07/2018	10	01/07/2028	9 789 692	3 427 598	6 362 094
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE FAAT1A	31/08/2018	10	31/08/2028	7 579 197	2 527 091	5 052 106
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION FAAT1A	01/11/2018	10	01/11/2028	1 475 320	466 868	1 008 452
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION FAAT1B	01/11/2018	10	01/11/2028	1 475 320	466 868	1 008 452
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT1A	01/11/2018	25	01/11/2043	13 915 105	1 761 676	12 153 429
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 1A	01/11/2018	10	01/11/2028	2 196 530	695 097	1 501 433
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 1A	01/11/2018	10	01/11/2028	1 286 599	407 147	879 452
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 1A	01/11/2018	25	01/11/2043	5 706 302	722 427	4 983 875
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT1B	01/11/2018	25	01/11/2043	13 915 105	1 761 676	12 153 429
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 1B	01/11/2018	10	01/11/2028	2 196 530	695 097	1 501 433
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 1B	01/11/2018	10	01/11/2028	1 286 599	407 147	879 452
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 1B	01/11/2018	25	01/11/2043	5 706 302	722 427	4 983 875
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT4	30/04/2021	25	30/04/2046	8 380 846	224 872	8 155 974
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT4	30/04/2021	10	30/04/2031	1 257 127	84 336	1 172 791
Elec de Commande	PROTECTION FAAT4	30/04/2021	10	30/04/2031	838 085	56 224	781 861
Elec de Commande	CABLAGE FAAT4	30/04/2021	25	30/04/2046	3 492 019	93 697	3 398 322
Total Elec de Commande					114 736 998	35 292 661	79 444 337
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR A	01/01/1984	40	01/01/2024	7 150 768	6 792 985	357 783
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT1A	01/01/1984	25	01/01/2009	5 361 036	5 361 036	-
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR C2	01/01/1985	40	01/01/2025	3 260 855	3 016 012	244 843
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 2	01/01/1985	25	01/01/2010	3 668 289	3 668 289	-
Elec de Puissance	FAAT ALTERNATEUR B	01/01/1988	25	01/01/2013	32 192 388	32 192 388	-
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR B	01/01/1988	40	01/01/2028	7 589 564	6 450 870	1 138 694
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 1B	01/01/1988	25	01/01/2013	5 361 036	5 361 036	-
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE C3	01/01/1989	15	01/01/2004	2 885 932	2 885 932	-
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE 5	01/01/1989	15	01/01/2004	7 020 347	7 020 347	-
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR 4&5	01/01/1989	40	01/01/2029	2 008 578	1 656 905	351 673
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 5	01/01/1989	25	01/01/2014	1 100 487	1 100 487	-
Elec de Puissance	FAAT ALTERNATEUR A	01/01/2004	25	01/01/2029	27 743 899	19 972 448	7 771 451
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 3	01/10/2017	25	01/10/2042	4 755 265	808 254	3 947 011
Elec de Puissance	ARMOIRE AUXILIAIRE FAAT 1	15/12/2017	25	15/12/2042	11 002 239	1 779 685	9 222 554
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE C2	01/07/2018	15	01/07/2033	13 167 037	3 073 670	10 093 367
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE 4	12/01/2021	15	12/01/2036	12 545 748	808 443	11 737 305
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT4	30/04/2021	25	30/04/2046	8 561 079	229 708	8 331 371
Total Elec de Puissance					155 374 547	102 178 495	53 196 052

Famille	Composants	Date de mise en service	Durée Amort/ an	Date fin de vie	Valeur Brute	AT 31/12/2021	VNC 31/12/2021
pièces sécurité	PCE SECU 00512 ALTERNAT.	01/01/2012	16	01/01/2028	15 725 150	9 826 873	5 898 277
Total pièces sécurité					15 725 150	9 826 873	5 898 277
Pistes & Ponts	FAAUTAUTIA PISTE	01/01/1984	65	01/01/2049	195 324 209	114 181 817	81 142 392
Pistes & Ponts	FAAT PONT C2 METALLIQUE	29/07/2020	25	29/07/2045	27 752 252	1 580 459	26 171 793
Total Pistes & Ponts					223 076 461	115 762 276	107 314 185
Telecom	FAAT - FIBRE OPTIQUE	01/01/2005	35	01/01/2040	19 008 108	9 231 193	9 776 915
Telecom	FAAT - TELECOMMANDE	01/01/2005	25	01/01/2030	4 735 583	3 219 636	1 515 947
Total Telecom					23 743 691	12 450 829	11 292 862
Turbine	FAAT TURBINE A	01/01/1984	40	01/01/2024	62 395 866	59 273 937	3 121 929
Turbine	FAAT TURBINE C2	01/01/1985	40	01/01/2025	19 752 977	18 269 814	1 483 163
Turbine	FAAT ROUE TURBINE C2	01/01/1985	20	01/01/2005	8 024 827	8 024 827	-
Turbine	FAAT TURBINE B	01/01/1988	40	01/01/2028	49 380 340	41 971 599	7 408 741
Turbine	FAAT TURBINE C3	01/01/1989	40	01/01/2029	17 770 063	14 658 782	3 111 281
Turbine	FAAT ROUE TURBINE C3	01/01/1989	20	01/01/2009	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT TURBINE 4	01/01/1989	40	01/01/2029	7 819 451	6 450 378	1 369 073
Turbine	FAAT ROUE TURBINE 4	01/01/1989	20	01/01/2009	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT TURBINE 5	01/01/1989	40	01/01/2029	14 146 047	11 669 278	2 476 769
Turbine	FAAT ROUE TURBINE 5	01/01/1989	20	01/01/2009	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT ROUE TURBINE A	01/02/2008	20	01/02/2028	14 791 069	10 289 968	4 501 101
Turbine	FAAT ROUE TURBINE B	03/05/2010	20	03/05/2030	12 076 534	7 042 578	5 033 956
Turbine	HYDRAULIQUE+VANNES FAAT 3	01/10/2017	20	01/10/2037	4 612 415	979 941	3 632 474
Turbine	FAAT DISTRIBUTEUR 4	28/01/2021	20	28/01/2041	2 591 544	119 555	2 471 989
Turbine	FAAT LIGNE ARBRE 4	26/08/2021	20	26/08/2041	3 664 423	63 707	3 600 716
Total Turbine					229 801 494	191 590 302	38 211 192
TOTAL FAATAUTIA					3 096 344 378	1 341 864 296	1 754 480 082

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.3.1 Le réalisé de l'année

Avancement global du programme de réhabilitation :

Le programme total de réhabilitation des ouvrages Marama Nui est évalué à 5,3 milliards de francs, dont 3 milliards déjà dépensés depuis 2007.

Les barrages en cours de réhabilitation sont Titaaviri 2, Fa'atauti'a AB, Fa'atauti'a C1 et Vainavenave (Papeno'o).

Barrage Fa'atauti'a AB :

Le barrage de Fa'atauti'a AB est en réhabilitation depuis 2012.

Sur l'année 2021, les travaux de gunitage de la rive droite digue B ont été entrepris pour étanchéifier la rive.

Le nettoyage de la rive gauche digue B a été réalisé mais la mise en œuvre de la paroi clouée n'a pas pu être faite compte tenu de l'indisponibilité de l'entreprise.

La réalisation de ces travaux de réhabilitation a également été l'occasion de remplacer la grille de prise d'eau du barrage et d'inspecter la conduite forcée usinière jusqu'à la vanne de tête Fa'atauti'a AB (hors programme réhabilitation).



Les travaux restants sur le barrage et programmés pour 2022 sont les suivants :

- Recharge aval de la digue A ;
- Etanchéité de la rive gauche digue B ;
- Terrassement et étanchéité de la rive droite de digue A avec création d'une piste d'accès en fond de bassin.

Barrage Fa'atauti'a C1 :

Les travaux de réhabilitation du barrage Fa'atauti'a C1 ont démarré en octobre 2020.

A ce jour, les travaux de recharge aval du barrage, de remise en état de la crête (muret en béton et dalle en crête), de réalisation d'une nouvelle plinthe de pied d'étanchéité, et de remplacement de l'étanchéité amont ont été réalisés.

La mise en œuvre de ces travaux de réhabilitation a également permis le remplacement de la vanne de vidange ainsi que la reprise du génie civil et le remplacement de la tour de prise d'eau du barrage de Fa'atauti'a C1 (hors programme réhabilitation).



Les travaux restants à terminer en 2022 sont les suivants :

- Réhabilitation de l'évacuateur de crues ;
- Protection du canal de fuites centrales Fa'atauti'a 2 et 3 en béton projeté ;
- Etanchéité des rives amont du barrage en béton projeté.

5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	202 395 481	68 780 226		271 175 707
2017	18	271 175 707	68 780 226	0	339 955 933
2018	17	339 955 933	68 780 226	-4 544 739	404 191 420
2019	16	404 191 420	68 780 226	-3 527 863	469 443 783
2020	15	469 443 783	68 780 226	-6 807 298	531 416 711
2021	14	531 416 711	68 780 226	-10 560 591	589 636 346

Etude de remplacement partiel de la conduite forcée de la centrale Fa'atauti'a 1 :

Afin de garantir la pérennité de la conduite forcée reliant la barrage C1 à la centrale Fa'atauti'a 1 en raison des pressions en jeu (50 bars), il est nécessaire de remplacer jusqu'à environ 500 mètres de conduite sur la partie basse de celle-ci. Aussi, la canalisation actuellement en DN 600 sera remplacée par une canalisation de DN 650 adapté aux futures conditions d'exploitation en lien avec la prochaine modernisation de la centrale et identique à la seconde conduite Fa'atauti'a 1.

L'étude de faisabilité est engagée et nécessitera un appel d'offres pour le renouvellement des tuyaux, à lancer sur 2022. Les travaux sont prévus pour 2023 et 2024.



Remplacement du Y de la conduite forcée de la centrale Fa'atauti'a 3 :



5.5 Dépenses de renouvellement

Elles portent sur l'ensemble des ouvrages de renouvellement de la concession exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments
- Turbines
- Electricité de puissance
- Electricité de commande
- Composants renouvelables associés aux barrages
- Appendice
- Ponts

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019. Ce plan est en cours de révision, la très forte augmentation des coûts enregistrée à la suite des crises "Covid" et "guerre d'Ukraine" si elle devait se maintenir, seraient de nature à bouleverser le chiffrage de celui-ci.

Plan du 25/04/2019 soumis au concédant	1 540 082 210
réajustement 2018	10 685 494
réalisé 2018	- 97 232 009
réajustement 2019	103 090 000
réalisé 2019	
réajustement 2020	- 310 681 720
réalisé 2020	132 854 785
réajustement 2021	
réalisé 2021	- 57 549 872
reste à faire au 31/12/2022	1 321 248 888

	Total Renouvellement
Pièces sécurité	-
Bâtiment	134 720 321
Turbine	429 042 937
Elec de Puissance	215 954 283
Elec de Commande	95 049 152
Telecom	109 961 072
Barrage & composants associés	70 250 000
Pistes & Ponts	-
Appendice	25 557 302
Autre composant	240 713 821
	1 321 248 888

5.5.2 Le réalisé de l'année

Comparaison renouvellement réalisé-renouvellement prévu		
	réalisé	budget
Turbine	6 255 967	
Elec de Puissance	21 106 827	10 000 000
Elec de Commande	13 968 077	
Conduite et Appendice	16 219 001	
	57 549 872	10 000 000

- Renouvellement de la grille de captage du barrage C1 (env. 51 MF) :



- Renouvellement de la grille de captage du barrage AB :



- Travaux de génie civil de la centrale Fa'atauti'a 2, en préparation de la modernisation planifiée en 2022 (env. 18 MF) :



- Renouvellement du transformateur de la centrale Fa'atauti'a 1B (env. 6 MF) :



5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans

	2022	2023	2024
Pièces sécurité	-	-	-
Bâtiment	15 000 000	-	10 689 824
Turbine	218 744 033	-	121 972 107
Elec de Puissance	-	-	109 067 141
Elec de Commande	-	-	41 753 509
Telecom	7 735 000	51 220 000	-
Barrage & composants associés	70 250 000	-	-
Pistes & Ponts	-	-	-
Appendice	-	-	-
Autre composant	12 970 000	-	33 770 912
	324 699 033	51 220 000	317 253 494

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, les plans de renouvellement sont en cours de révision.

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails sur l'exercice, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **26 993 817 XPF**.

5.6 Dépenses de 1^{er} établissement

5.6.1 Le Réalisé de l'exercice

		Améliorant
Bâtiment	CLIMATISEUR GREE 9000BTU	191 921
	TOTAL INVESTISSEMENTS FAATAUTIA	191 921

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Aucun programme d'investissement n'a été prévu dans l'année 2021.

5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

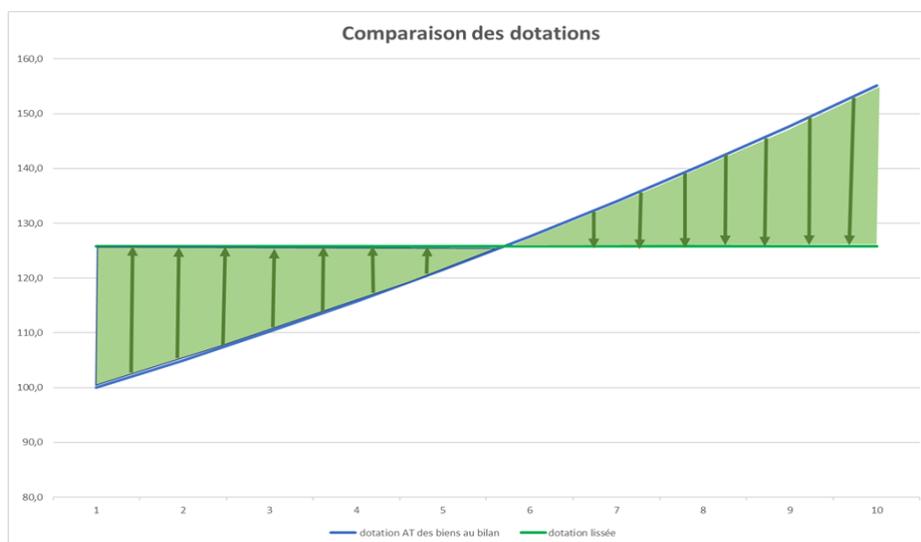
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement des biens au bilan									
VO Ouverture	2 607 147 824	2 441 854 117	2 532 675 047	2 532 675 047	3 058 326 800	2 671 678 731	2 917 349 052	2 956 102 583	3 196 139 539
acquisitions	49 330 227	137 640 873	-	694 746 582	57 549 872	324 699 033	51 220 000	317 253 494	60 172 774
régularisation ventilation améliorant / renouvellement					- 424 473 726				
Sortie d'immo	- 214 623 934	- 46 819 943	-	- 169 094 829	- 19 724 215	- 79 028 712	- 12 466 470	- 77 216 537	- 14 645 491
VO Clôture	2 441 854 117	2 532 675 047	2 532 675 047	3 058 326 800	2 671 678 731	2 917 349 052	2 956 102 583	3 196 139 539	3 241 666 822
- IFC biens au bilan clôture	- 434 390 083	- 488 950 713	- 488 940 428	- 864 988 055	- 879 755 557	- 879 755 557	- 1 069 519 617	- 1 099 454 154	- 1 284 866 814
- IFC Prévis. sur renouvellement						- 189 764 061	- 29 934 537	- 185 412 659	- 35 166 812
Base amortissable	(A) 2 007 464 034	2 043 724 334	2 043 734 619	2 193 338 745	1 791 923 174	1 847 829 435	1 856 648 428	1 911 272 725	1 921 633 196
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 336 187 731	1 371 518 063	1 783 185 432	1 798 511 855	1 419 558 499	1 425 973 543	1 382 722 303	1 407 670 648	1 378 855 662
sortie AT sur sortie immo	(C)				- 430 538 706	- 19 724 215	- 79 028 712	- 12 466 470	- 14 645 491
provisions antérieures à l'IFC	(D)	396 341 552							
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	671 276 303	275 864 719	260 549 186	825 365 596	392 088 891	500 884 603	486 392 595	580 818 614
nb années restantes		19	18	17	16	15	14	13	12
dotation exercice A	(E) 35 330 332	15 325 818	15 326 423	51 585 350	26 139 259	35 777 472	37 414 815	48 401 551	50 674 820
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 1 371 518 063	1 783 185 432	1 798 511 855	1 419 558 499	1 425 973 543	1 382 722 303	1 407 670 648	1 378 855 662	1 414 884 992
Mécanisme de lissage des AT									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	37 684 383	73 060 089	115 634 442	144 163 311	171 157 128	188 512 733	204 230 994	208 962 520
dotations/reprises B	37 684 383	35 375 706	42 574 352	28 528 870	26 993 817	17 355 605	15 718 261	4 731 525	2 458 256
Actif/Passif de renouvellement clôture	37 684 383	73 060 089	115 634 442	144 163 311	171 157 128	188 512 733	204 230 994	208 962 520	211 420 776
dotation économique A+B	73 014 715	50 701 524	57 900 775	80 114 219	53 133 076				
Moyenne des dotations									
Ecart sur moyenne	17 292 222	- 5 020 970	2 178 281	24 391 726	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417
Ecart sur moyenne cumulé	17 292 222	12 271 252	14 449 533	38 841 259	36 251 841	33 662 424	31 073 007	28 483 590	25 894 172
Traitement de l'améliorant	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VO Ouverture	-	-	0	0	0	424 665 647	424 665 647	424 665 647	424 665 647
acquisitions financement concession	-	-	-	-	191 921	-	-	-	-
régularisation ventilation améliorant / renouvellement					424 473 726				
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	-	-	-	-	424 665 647				
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	-	-	-	-	424 665 647				
cumul dot à l'ouverture	-	-	-	-	-	28 311 043	56 622 086	84 933 129	113 244 173
reste à amortir	-	-	-	-	424 665 647	396 354 604	368 043 561	339 732 518	311 421 474
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
dotation exercice	-	-	-	-	28 311 043				
dotations cumulées	-	-	-	-	28 311 043	56 622 086	84 933 129	113 244 173	141 555 216
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	396 354 604	368 043 561	339 732 518	311 421 474	283 110 431
Reprise lissée caducité art LP4									
caducité cpt 229 ouverture	(A) 749 290 153	709 853 829	670 417 505	630 981 181	591 544 858	552 108 534	512 672 210	473 235 886	433 799 562
reprise lissée	(B) (39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 709 853 829	670 417 505	630 981 181	591 544 858	552 108 534	512 672 210	473 235 886	433 799 562	394 363 238
Impact exercice (-) = produit	33 578 391	11 265 200	18 464 451	40 677 895	42 007 796				

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	3 241 666 822	3 241 666 822	3 245 450 376	3 397 556 876	3 570 575 400	3 589 431 707	3 589 431 707	3 608 768 601	3 646 233 794	3 664 870 968
acquisitions	-	5 000 671	201 037 038	228 676 167	24 922 117	-	25 557 303	49 517 223	24 632 492	8 560 578
régularisation ventilation améliorant / renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie d'immo	-	1 217 117	48 930 537	55 657 643	6 065 811	-	6 220 409	12 052 029	5 995 318	2 083 565
VO Clôture	3 241 666 822	3 245 450 376	3 397 556 876	3 570 575 400	3 589 431 707	3 589 431 707	3 608 768 601	3 646 233 794	3 664 870 968	3 671 347 980
- IFC biens au bilan clôture	- 1 320 033 626	- 1 320 033 626	- 1 322 956 171	- 1 440 448 374	- 1 574 093 731	- 1 588 658 979	- 1 588 658 979	- 1 603 595 450	- 1 632 534 832	- 1 646 930 814
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	2 922 545	117 492 203	133 645 357	14 565 249	-	14 936 471	28 939 382	14 395 983	5 003 064
Base amortissable (A)	1 921 633 196	1 922 494 205	1 957 108 502	1 996 481 670	2 000 772 728	2 000 772 728	2 005 173 151	2 013 698 963	2 017 940 153	2 019 414 102
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 414 884 992	1 465 559 812	1 515 248 419	1 527 666 709	1 546 933 724	1 617 518 716	1 694 169 518	1 767 255 120	1 841 368 381	1 926 656 608
sortie AT sur sortie immo	(C)	-	1 217 117	48 930 537	55 657 643	6 065 811	-	6 220 409	12 052 029	5 995 318
provisions antérieures à l'IFC	(D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	506 748 204	458 151 509	490 790 621	524 472 604	459 904 815	383 254 012	317 224 042	258 495 872	182 567 091	94 841 059
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice A (E)	50 674 820	50 905 723	61 348 828	74 924 658	76 650 802	76 650 802	79 306 010	86 165 291	91 283 545	94 841 059
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	1 465 559 812	1 515 248 419	1 527 666 709	1 546 933 724	1 617 518 716	1 694 169 518	1 767 255 120	1 841 368 381	1 926 656 608	2 019 414 102
Mécanisme de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	211 420 776	213 879 032	216 106 385	207 890 634	186 099 052	162 581 326	139 063 600	112 890 666	79 858 452	41 707 983
dotations/reprises B	2 458 256	2 227 353	8 215 751	21 791 581	23 517 726	23 517 726	26 172 934	33 032 214	38 150 469	41 707 983
Actif/Passif de renouvellement clôture	213 879 032	216 106 385	207 890 634	186 099 052	162 581 326	139 063 600	112 890 666	79 858 452	41 707 983	-
dotation économique A+B	53 133 076									
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417	- 2 589 417
Ecart sur moyenne cumulé	23 304 755	20 715 338	18 125 921	15 536 503	12 947 086	10 357 669	7 768 252	5 178 834	2 589 417	-
Traitement de l'améliorant										
VO Ouverture	424 665 647									
acquisitions financement concession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
régularisation ventilation améliorant / renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	424 665 647									
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	424 665 647									
cumul dot à l'ouverture	141 555 216	169 866 259	198 177 302	226 488 345	254 799 388	283 110 431	311 421 474	339 732 518	368 043 561	396 354 604
reste à amortir	283 110 431	254 799 388	226 488 345	198 177 302	169 866 259	141 555 216	113 244 173	84 933 129	56 622 086	28 311 043
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice	28 311 043									
dotations cumulées	169 866 259	198 177 302	226 488 345	254 799 388	283 110 431	311 421 474	339 732 518	368 043 561	396 354 604	424 665 647
Vo - fin tiers - IFC - dotations	254 799 388	226 488 345	198 177 302	169 866 259	141 555 216	113 244 173	84 933 129	56 622 086	28 311 043	-
Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture (A)	394 363 238	354 926 915	315 490 591	276 054 267	236 617 943	197 181 619	157 745 295	118 308 972	78 872 648	39 436 324
reprise lissée (B)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)	(39 436 324)
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	354 926 915	315 490 591	276 054 267	236 617 943	197 181 619	157 745 295	118 308 972	78 872 648	39 436 324	-
Impact exercice (-) = produit	42 007 796									

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2021 et non renouvelables	Total IFC
Pièces sécurité	-	-	-
Terrain	-	-	-
Batiment	92 290 673	19 025 799	111 316 472
Turbine	291 037 637	2 098 055	293 135 692
Elec de Puissance	115 607 858	7 910 970	123 518 828
Elec de Commande	28 696 721	20 782 039	49 478 759
Telecom	65 996 117	2 173 970	68 170 086
Barrage	28 657 330	644 069 797	672 727 127
Piste et Pont	-	49 709 631	49 709 631
Conduite Forcee	24 703 944	60 655 623	85 359 568
Appendice	-	6 895 450	6 895 450
Autre composant	125 188 041	66 434 223	191 622 264
TOTAL	772 178 322	879 755 557	1 651 933 878

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative
6. Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.



La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.

La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2021, les montants facturés se sont élevés à 78.819.661 FCFP et inclus l'assistance informatique.

6- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT avaient conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ».

Ce contrat prévoyait notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

La TEP a toutefois dénoncé ce contrat, qui a pris fin le 30 novembre 2020. Depuis, aucun équivalent contractuel n'est venu prendre la suite. Ceci pose des risques importants pour MARAMA NUI, qui ne dispose d'aucun cadre indemnitaire en cas de défaillance du réseau de transport l'empêchant d'écouler son énergie. Un modèle de contrat fixé par la réglementation, sur la base de celui qui a été mis en place pour les producteurs solaires avec stockage dans le cadre de l'appel à projets du Pays, est appelé de ses vœux par MARAMA NUI.